

**N° 13/3.10**

**PREAVIS N° 37/11.09**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 69'000.00 POUR MENER UNE ETUDE VISANT A MESURER LE SENTIMENT D'INSECURITE DES HABITANTS, POUR RENFORCER LE CONCEPT DE SECURITE DE PROXIMITE A MORGES ET POUR DEVELOPPER UNE STATISTIQUE DES INTERVENTIONS DE LA POLICE MUNICIPALE – REPOSE PARTIELLE A LA MOTION ESTHER BURNAND**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## **1 PREAMBULE**

La commission chargée de l'étude de ce préavis était composée de Mmes Esther BURNAND (motionnaire) et Christine GOLAY, et de MM. Rémy DELALANDE, Pascal GEMPERLI, Nicola LOFOCO, Gennaro SCOTTI et Philippe BECK (président rapporteur).

Elle s'est réunie le 17 novembre 2009 (absent : M. Lofoco) en présence de Mme Sylvie MOREL-PODIO et M. Denis PITTET, Municipaux, et de leurs chefs de service respectifs MM. Daniel VOUILLAMOZ (sécurité sociale) et Philippe DESARZENS (commandant de la police morgienne). Malade, Madame la syndique Nuria GORRITTE était excusée.

La commission s'est revue le 3 décembre 2009 (absents : M. Scotti et M. Delalande) et a préparé une série de questions à poser à la Municipalité.

Ces informations reçues et étudiées, la commission s'est vue une 3<sup>e</sup> fois le 28 janvier 2010 (absents : M. Scotti et M. Lofoco).

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à notre information : membres de la Municipalité, chefs de service, et sans doute divers employé-e-s de la commune.

## **2 ACTIONS DE CES DERNIERES ANNEES**

Depuis que le Conseil communal a adopté la motion Esther Burnand (rapport de commission N° 37/9.08), la Municipalité s'est montrée fort active :

- Elle a demandé, et obtenu du Conseil communal, l'engagement de 3 policiers supplémentaires et de 1 travailleur social de proximité (TSP) (préavis N° 9/3.07).
- Elle a constitué la délégation municipale (SP3, JSSEP, AGCT) mentionnée au préavis sous § 3.
- Elle a demandé un renforcement de la présence, tant du TSP que de la police, à la gare et alentour, ce qui a permis de tranquilliser ce secteur, comme en témoigne la statistique "répartition géographique des violences"» (p. 6 du préavis).
- Elle a rencontré le Municipal lausannois de la police, M. Marc VUILLEUMIER, puis l'Observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne, afin de se documenter sur la politique de sécurité menée par notre chef-lieu, et de voir si d'aventure les études menées à Lausanne pourraient, *mutatis mutandis*, s'appliquer à Morges.

Malheureusement, il est apparu au cours de ces rencontres que :

1. Ce qui est adéquat à Lausanne ne l'est pas nécessairement à Morges : Lausanne a plus de 40 lieux de "vie nocturne", 30'000 jeunes dans les rues *chaque soir*, une scène de la drogue hélas fort vivante... Morges apparaît comme un havre de tranquillité, à côté !
2. Le manque de consistance des statistiques de l'action policière d'une part, la connaissance incomplète de l'insécurité *réelle* (objective) et du *sentiment d'insécurité* (subjectif) d'autre part, entravent une action de la Municipalité aussi déterminée et ciblée qu'elle le souhaiterait.

Dans un domaine où chaque personne a tendance à construire ses propres évidences, ses propres "y a qu'à", et où les constats statistiques du préavis ("*Morges est une ville sûre*") sont en contradiction avec le sentiment vécu par une partie de la population ("*Je me sens en danger*") une étude sinon exhaustive, du moins quantitativement significative des besoins des habitant-e-s de Morges, est apparue souhaitable à la Municipalité.

C'est ainsi que l'étude des *manques à combler aux fins d'une action réellement efficace* a mené au préavis que nous étudions aujourd'hui.

### 3 DOUTES DE LA COMMISSION A PROPOS DES CONCEPTS INVOQUES

Par courriel, la commission avait, en cours de travail, demandé à la Municipalité des compléments d'information :

- sur le "*concept de sécurité de proximité*", le "*concept de sécurité générale*" et le "*concept de police de proximité*" dont parle le préavis,
- sur l'action précise de la police et du Travailleur social de proximité (TSP) en matière de sécurité de proximité.

Les réponses reçues nous incitent à penser que ces concepts, pour l'essentiel, sont définis de manière floue. Ils ne semblent faire l'objet d'aucun document précis, ni interne ni public. La commission regrette ce fait.

Par ailleurs, le travail préventif de notre police (sécurité de proximité) nous a été décrit sous forme de liste très générale, non apte à donner une image claire du travail accompli, et encore moins de sa quantité. Seule l'activité du TSP a pu être documentée avec précision, détaillant les lieux de travail (rue 45.4 %, écoles 26.0%, etc.) avec un soin louable et à notre avis fort utile. Cette statistique, aux yeux de la commission, mériterait largement d'être étendue au travail de proximité de la police. Nous y reviendrons au § suivant.

### 4 AVIS DE LA COMMISSION

La commission est unanime à saluer le travail accompli par la Municipalité (cf. le § précédent). Elle l'en félicite et l'en remercie.

Par contre, la commission n'a pas réussi à se mettre d'accord sur la pertinence d'une étude téléphonique telle que demandée par le préavis (§ 6.1). Nous souhaitons préciser ici la nature de nos doutes :

- Le *sentiment d'insécurité*, premier objet de l'étude envisagée, est une donnée éminemment émotionnelle. Nous ne sommes pas sûrs qu'un sondage téléphonique permette de le mesurer de manière réaliste. Le manque de pertinence des sondages précédant la récente initiative fédérale pour l'interdiction des minarets – autre sujet hautement émotionnel –, sondages qui en avaient prévu un net refus, renforcent les doutes d'une majorité de notre commission. Il n'est pas certain que l'habitant contacté par téléphone à 12 h 15, réalise vraiment l'anxiété qui peut l'habiter à 23 h lorsqu'il entend, disons, crier sous ses fenêtres...

Même s'il est prévu d'interroger quelque 800 personnes, ce qui représente environ 6,8 % de la population *adulte* morgienne, notre commission doute donc de la pertinence de cette étude, par ailleurs fort coûteuse.

- La commission a tenté sans succès d'imaginer une manière plus fiable de mener une telle enquête, une minorité insistant sur l'intérêt de donner à la Municipalité les moyens nécessaires à son action pour plus de sécurité et un meilleur sentiment de sécurité dans la population.
- Par ailleurs, les statistiques de police présentées dans le préavis montrent avec bien assez de précision les lieux et types de violences commises pour, semble-t-il, permettre déjà une action ciblée renforçant la sécurité.

Enfin, il ne semble pas que soient utilisées autant que faire se pourrait les statistiques de la Police cantonale. Un usage accru de cet outil ne coûterait rien et pourrait apporter un surplus d'information précieux.

Ces doutes, et notre incapacité à proposer mieux, nous conduisent à proposer au Conseil des conclusions modifiées du préavis, soit le renvoi à la Municipalité des points qui concernent cette étude dite "quantitative" (§ 6.1 du préavis), et donc du même coup l'étude "qualitative" qui aurait dû lui succéder (§ 6.2).

Par contre, le développement des statistiques de police, évoqué au § 6.3 du préavis, nous apparaît comme nécessaire et précieux. Nous recommandons donc d'accepter le montant de CHF 2'700.00 prévu à cette fin. Nous recommandons que la statistique future indique, non seulement le temps passé à un endroit, mais également *ce qui y est fait*. En effet, nous pensons qu'une politique de sécurité de proximité implique un contact avec les groupes à risque plus "appuyé" qu'un simple passage de patrouille, trop souvent en voiture qui plus est...

Une partie de la commission souhaite en outre que soit également développée, en même temps, la statistique des interventions *répressives* de la Police municipale.

## 5 SYSTEME CANTONAL DE "SURVEILLANCE MUTUELLE DES HABITATIONS" SMHAB

La commission s'est demandé si le système de "surveillance mutuelle des habitations" (*SMHab* – cf. <[www.vd.ch/fr/themes/securite/prevention/surveillance-mutuelle-des-habitations-smhab](http://www.vd.ch/fr/themes/securite/prevention/surveillance-mutuelle-des-habitations-smhab)>), mis en place par la Police cantonale vaudoise et utilisé dans une cinquantaine de communes, pourrait – tel quel ou adapté – être repris à Morges.

La Municipalité nous a répondu que "le contenu du questionnaire SMHab de la Police cantonale ne correspond pas aux attentes de la Municipalité, désireuse d'obtenir une analyse plus pointue [...] Toutefois, si la volonté du Conseil communal est de créer une structure supplémentaire de type "surveillance mutuelle des habitations" [...] cette question pourrait faire partie de notre interrogation face à nos habitants".

La commission reconnaît que la mise en place d'un éventuel système de surveillance mutuelle des habitations n'est qu'un des éléments du vaste éventail de mesures que la Municipalité pourra, ou non, être amenée à prendre ces prochaines années. Il est donc prématuré de se prononcer à son sujet.

Cependant, la 1<sup>ère</sup> partie chronologique de la démarche cantonale pourrait éventuellement constituer une alternative à l'enquête téléphonique prévue. En effet, selon le site de la Police cantonale, "après entente avec la Municipalité, un **questionnaire-type est adressé à tous les ménages** d'une commune. Il a pour but d'appréhender les sentiments d'insécurité de la population, de connaître le pourcentage de victimes et de dresser l'inventaire des attentes du public." Une définition qui se rapproche fort des questions envisagées dans le questionnaire "morgien" qui, selon le vœu de la Municipalité, ferait l'objet d'un sondage téléphonique.

## 6 PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

Donc, notre commission invite le Conseil à renvoyer à la Municipalité les propositions d'études dites "quantitative" et "qualitative", visant respectivement à "mesurer le sentiment d'insécurité des habitants" et à "renforcer le concept de sécurité de proximité à Morges", mais à accepter le montant servant à "développer une statistique des interventions de la Police municipale".

En sus, elle souhaite faire à la Municipalité les recommandations suivantes :

- **Evaluer dès que possible l'impact des mesures déjà prises en matière de sécurité de proximité** (cf. notre résumé au § 2 de ce rapport, et les § 3 et 5 du préavis pour les détails). En effet, nous estimons ces premières mesures déjà riches et sans doute fécondes, il serait donc très précieux, pour notre conseil ainsi que pour l'ensemble de la population, d'en connaître les effets.
- **Consacrer un "Morges info" au travail de la Police municipale** : il nous semble en effet que le sentiment de sécurité pourrait croître en connaissant mieux ce travail, notamment dans sa dimension préventive.
- **Informers la population, par la même occasion, sur ce qu'il convient de faire en cas d'insécurité perçue**. Il pourrait se révéler précieux, pensons-nous, d'avoir à disposition par exemple un N° de tél. distinct de Police secours, et pourquoi pas également une adresse électronique, pour signaler toute sorte d'insécurité *ressenties* et pour toutes demandes de renseignements à ce propos.
- **Tenir une statistique des appels adressés à ce N° de téléphone et/ou à cette adresse courriel**. Les renseignements ainsi récoltés remplaceraient partiellement ceux escomptés par l'enquête téléphonique que nous proposons de rejeter.
- **Informers le Conseil communal sur l'évolution des incivilités à Morges, en particulier du vandalisme**.

## 7 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. de renvoyer à la Municipalité le préavis N° 37/11.09 pour ce qui concerne les études "quantitative" et "qualitative" évoquées respectivement aux § 6.1 et 6.2 du préavis, en attendant qu'aient pu être évalués les résultats des mesures déjà prises ces dernières années en vue d'augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des habitants;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 2'700.00 pour développer une statistique des interventions de la Police municipale, comme décrit au § 6.3 du préavis mais en incluant de surcroît les interventions répressives de ladite police;
3. de demander que la Municipalité prenne en considération les propositions formulées ci-dessus.

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Philippe Beck